

## Catéchèse inédite sur Ephpheta

Le sermon publié ci-dessous n'est connu que par un seul manuscrit, le cod. Aed. 141 de la Bibliothèque Laurentienne de Florence. Il s'agit de la partie d'été d'un grand homélaire (il mesure 550 x 390 mm), écrit certainement à Florence au troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, comme le montrent l'écriture et la décoration exceptionnelle<sup>1</sup>. Les lectures du temporel sont suivies de celles d'un sanctoral peu fourni et du commun des saints. Un appendice de trois pièces débute par la vie de saint Romulus (BHL 7330), évêque de Fiésole. La présence de ce saint confirme une origine florentine. La richesse de la décoration fait supposer que le codex a été composé par une église importante, qui pourrait être la cathédrale de Florence, dont il provient. Le sermon *Non dubito* est la seule pièce du manuscrit qui demeure inédite<sup>2</sup>.

---

1 Le manuscrit est remarquablement analysé par A. M. BANDINI, *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana seu Catalogus manuseriptorum qui iussu Petri Leopoldi... in Laurentianam translati sunt*. Florence, t. I, 1791, c. 389-409. A la suite de E. B. Garrison, la décoration a été étudiée par K. BERG, *Studies in tuscan twelfth-century illumination*, Oslo, 1968, p. 268-269 et Figs. 180-185.

2. J'ai publié d'après ce manuscrit un court sermon que j'attribue à Maxime de Turin. Cf. « Trois nouveaux sermons à restituer à la collection du pseudo Maxime », *Revue bénédictine* 97, 1987, p. 40.

Florence, Bibl. Laur. Aed. 141, f. 86v-87r.

Sermo unde supra.

Non dubito, fratres karissimi, gaudere uos in cordibus uestris quod ad tantam gratiam peruenistis, per quam, peccatorum omnium ueniam consecuti, caelestem perpetuamque uitam sperare cepistis. Sed ut hoc ipsum quod credidistis ualidiore in pectoribus uestris radice fundetur, aliqua uobis de mysteriorum ordine atque uirtute, in quantum misericors reuelat Deus, pandenda est ratio, ut intelligas, christicola, per quae<sup>1</sup> mysteria de iugo et seruitute diaboli liberatus filius factus es Dei. Nam post sacratissimi uerba simboli audiente ecclesia memoriter recitasti, applicatus<sup>2</sup> es manibus sacerdotis, ut aures tuas quas tibi olim inimicus obstruxerat, operatio caelestis mysterii aperiret. Sicut etiam sacerdos in digitos suos, tetigit aures et nares tuas<sup>3</sup> dicens : *Epheta, quod est adaperire* (Mc 7, 34), quia hoc fecerat Dominus ac Saluator noster quando et muto demonio eiecto hominem pristinae reddidit sanitati. Nec dubites per sputum aures aperiri posse, cum scias sicut euangelicus sermo dederat hominem a natiuitate sua caecum per sputum nouos et quos numquam penitus habuerit oculos accepisse (Cf. Io 9). Noli aspicere, o homo, ad medici uilitatem, sed operantis<sup>4</sup> Dei intende uirtutem. Sputo ergo et uerbo diuino apertae tibi sunt aures. Sed quae aures ? Illae utique de quibus Saluator dicebat : *Qui habet aures audiendi audiat* (Mt 11, 15), hoc est interioris hominis et cordis tui aures, ut non sis surdus atque inoboediens ad praecepta caelestia, ut quicquid de eo ac mysteriis eius audiimus, libenter audias et fideliter amplectaris. Tetigit autem tibi sacerdos aures et nares sub eiusdem uirtute mysterii ac nimirum ratione ut diabolicae superstitionis atque inmundorum operum fugiens auctorem, salutaris fidei et caelestis gratiae aeternam capias suauitatem, ut possis cum caeteris fidelibus dicere Redemptori tuo : *In odorem unguentorum tuorum currimus* (Ct 1, 3). Erit in te filii ecclesiae odor optimi et caelestis Unigeniti, si aromata praeceptorum Dei de conuersione sancta tua Christi fueris odoratus.

1. (quae) quem F
2. (applicatus) amplicitus F
3. (tuas) suas F
4. (operantis) operantes F.

Le texte est en bon état ; je ne lui ai apporté que quatre minimes retouches. Toutefois la dernière phrase paraît corrompue et je n'ai su proposer une correction acceptable.

L'intérêt du sermon est qu'il est presque tout entier consacré à l'explication à des futurs baptisés du rite de l'ephpheta, rite sur lequel nous sommes relativement peu documentés, tout au moins pour la période des origines<sup>3</sup>. Ici il est pratiqué à l'aide de la salive, ce qui n'est pas constant, et après la reddition du symbole, laquelle se fait « audiente ecclesia ».

Ambroise est le plus ancien témoin du rite<sup>4</sup>. La cérémonie commence la veille de Pâques : l'évêque touche les oreilles et les narines, en disant : « Effetha, quod est aperire ». Il n'est pas dit qu'il use de salive ou d'huile ; il s'agit apparemment d'un simple toucher, et Ambroise explique par le respect dû aux femmes qu'il est effectué sur les narines, et non pas sur la bouche, comme l'avait fait le Christ quand il avait guéri le muet. A la question : « Pourquoi les narines ? », Ambroise répond en citant II Cor 2, 15 : « Christi bonus odor sumus Deo ». Nous avons conservé une « explanatio symboli » d'Ambroise, ce qui nous assure qu'il existait de son temps une « traditio symboli », laquelle avait lieu le dimanche avant Pâques (Ep. 20, 4). Selon B. Botte « il devait y avoir aussi une “ redditio symboli ”, mais nous ignorons quand et comment cela se passait »<sup>5</sup>.

La lettre du diacre Jean à Senarius de Ravenne témoigne de la pratique romaine vers l'an 500 : « Tanguntur sanctificationis oleo aures eorum, tanguntur et nares »<sup>6</sup>. Il y a donc ici des onctions faites avec de l'huile. Ainsi s'explique mieux que dans notre texte la citation du Cantique : « Unguentum effusum est nomen meum. Post unguentorum tuorum currimus ». Il semble bien que Jean fasse allusion dans les lignes qui précèdent à la « redditio symboli », laquelle serait suivie de l'onction<sup>7</sup>.

Giuseppe Sobrero situe avant la lettre du diacre Jean les homélies mystagogiques et catéchétiques de celui qu'il appelle l'anonyme de Vérone<sup>8</sup>. Il date l'auteur du troisième quart du v<sup>e</sup> siècle et il le situerait volontiers en Italie du Nord<sup>9</sup>. L'homélie V<sup>10</sup> précise que l'onction sur les yeux et les narines se fait avec de

3. Cf. P. DE PUNIET, « Apertio aurium », *DACL* 2, 1907, c. 2523-2537. B. BOTTE, « Apertio aurium », *RAC* 1, 1950, c. 487-489.

4. *De sacramentis* I, 2-3 et *De mysteriis* 3, éd. B. BOTTE (SC 25 bis), Paris, 1961, p. 60-63 et 156-157.

5. *Op. cit.*, p. 25. Selon V. SAXER, « sans doute le samedi avant la veillée ». Cf. *Les rites de l'initiation chrétienne du I<sup>er</sup> au V<sup>e</sup> siècle*. Spoleto, 1988, p. 342.

6. Ed. A. WILMART, dans *Analecta reginensia* (Studi e Testi 59), Vaticano, 1933, p. 173, lig. 12-13.

7. Cf. A. CHAVASSE, « Les deux rituels romain et gaulois de l'admission au catéchuménat que renferme le sacramentaire gélasien (Vat. Reg. 316) », *Études de critique et d'histoire religieuses*, Lyon, 1948, p. 87.

8. *Anonimo veronese, omelie mistagogiche e catechetiche*, ed. G. SOBRERO, Rome, 1992.

9. Mgr. A. G. Martimort, rendant compte de l'ouvrage, précise : « Peut-être Vérone même, en tout cas pas Aquilée ni surtout Milan », *Bulletin de littérature ecclésiastique* 94, 1993, p. 155.

10. L'homélie publiée aux p. 111-116 par G. Sobrero était attribuée à Maxime par PL 57, 771-774.

l'huile, et l'on peut y remarquer, comme dans le sermon de Florence, les citations de Mt 11, 15 (= 13, 9) et de Ct 1, 3.

Il faut attendre le VI<sup>e</sup> siècle pour trouver dans le rituel romain du sacramentaire gélasien l'usage de la salive : « Inde tanges et nares et aures de sputo, et dicis ei ad aurem : Effeta, quod est adaperire, in odorem suavitatis. Tu autem effugare, diabule, adpropinquavit enim iudicium Dei »<sup>11</sup>. Dans son état actuel la section XLII du sacramentaire témoigne que le rituel concerne des enfants. Il fait débiter la séance du Samedi Saint au matin par la rubrique : « Mane reddunt infantem symbolum » (n. 419), et il fait réciter le symbole par le prêtre après l'Effeta et la renonciation à Satan : « Inde uero dicis symbolum » (n. 422).

D'après le sermon, le futur baptisé récite par cœur les paroles du symbole « audiente ecclesia ». Or S. Poque a justement noté qu'au IV<sup>e</sup> siècle un tel usage était particulier à l'église romaine<sup>12</sup>. Elle se base d'une part sur le passage connu des *Confessions* où Augustin rapporte ce que lui avait raconté Simplicius du baptême à Rome du philosophe Marius Victorinus en 355, comment celui-ci avait récité la profession de foi d'un endroit surélevé, en présence de l'assemblée des baptisés, comme c'est la coutume à Rome. D'autre part Rufin d'Aquilée vers 400 affirme dans son « explanatio symboli » qu'à Rome la « redditio symboli » se fait « publice, id est fidelium populo audiente »<sup>13</sup>.

Tels sont les plus anciens témoins du rite, tous placés en Italie<sup>14</sup>. Le sermon ici publié se situe dans le même contexte, mais il ne correspond exactement à aucun des rituels repérés. Il est pourtant ancien, antérieur au VII<sup>e</sup> siècle, car il s'adresse à des catéchumènes qui sont tenus de réciter de mémoire le symbole devant toute l'assemblée, ce qui suppose que le baptême d'adultes est encore en usage. La critique interne incite à penser que l'auteur est un italien. La critique externe donnerait-elle une piste pour préciser sa date, sa patrie, et même son nom ?

Le lectionnaire prévoit une homélie sur l'évangile pour chaque dimanche après l'octave de Pentecôte, cette homélie est parfois suivie d'un second texte, et dans quatre cas par deux textes, ceci pour les dimanches IV, V, X et XI. Il semble à première vue que dans chacun de ces quatre cas, les deux textes aient même origine. Si cela était, le sermon en question serait lié littérairement avec le S. 111 du Ps. Maxime qui le précède et son origine pourrait en être éclairée. Qu'en est-il en fait ?

Voici les textes prévus pour ces quatre dimanches :

f. 68r-69v : Dominica IV. Homelia s. Maximi episcopi (en fait Bède sur Lc 6, 36-42). Paul Diacre II, 37.

f. 69v-70r : Sermo s. Maximi episcopi unde supra. Ps. Maxime, H. 106. PL 57, 497-500.

11. *Liber sacramentorum romanae ecclesiae ordinis anni circuli*, éd. L. C. MOHLBERG, Rome, 1960, p. 68, n. 420.

12. Ce n'était du moins celui ni de Milan, ni d'Hippone, ni d'Aquilée. « Au sujet d'une singularité romaine de la "redditio symboli" », *Augustinianum* 25, 1985, p. 133-43.

13. CCL 20, p. 135.

14. Il passera de là en Espagne, mais ce fait n'a aucun intérêt pour l'étude du sermon en question.

- f. 70r-v : Sermo unde supra. Ps. Maxime, H. 107 incomplet. PL 57, 499-501 B9.
- f. 70v-71v : Dominica V. Omelia lectionis eiusdem. Paul Diacre I, 57 (sur Lc 5, 1, 11).
- f. 71v-72r : Sermo s. Maximi. Maxime, S. CX extr. (ancien S. 95). CCL 23, p. 427-428.
- f. 72r-v : Sermo eiusdem. Maxime, S. XLIX (ancien S. 94). CCL 23, p. 192-195.
- f. 82r-83v : Dominica X. Centon sur Lc 18, 9-14. Flor. Cas. II, 86-88.
- f. 83v-84r : Sermo unde supra. Ps. Augustin, Flor. Cas. II, 114 (= S. Cail. II, 12). PLS II, 1031-1033.
- f. 84r-v : Item unde supra. Augustin, S. Flor. Cas. II, 114-115. PLS II, 533-535.
- f. 84v-86r : Dominica XI. Paul Diacre II, 69 (sur Mc 6, 31-37).
- f. 86r-v : Sermo unde supra. Ps. Maxime, S. 111. PL 57, 751-754.
- f. 86v-87r : Sermo unde supra. Non dubito...

Il ne faudrait pas se laisser trop impressionner par le fait que les deux sermons du Ps. Maxime, H. 106 et 107 se font suite dans l'édition de Bruni. Ce dernier les a réunis parce qu'il les a trouvés ainsi dans le manuscrit de Florence, qu'il utilise, alors qu'ils ne sont pas d'ordinaire transmis par les mêmes témoins. Proche du codex de Florence, le cod. Sess. 7 de la B.N. de Rome, donne H. 106 au f. 31r-v avec le titre : « Sermo b. Maximi ep. de timore Dei et correctione linguarum », et H. 107, complet, à la suite, aux f. 31v-32r sous le titre : « Sermo de bonitate et disciplina et scientia ». Mais H. 106, qui commente le Ps 33, 12-15, est seul dans les témoins de l'homélaire milanais, qui le situent curieusement avant les Rameaux « sabbato in traditione symboli », tandis que H. 107 se trouve parfois sous le nom d'Augustin<sup>15</sup>. Ces deux sermons présentent pourtant quelques ressemblances et j'ai proposé, timidement, de les joindre à ceux qui pourraient être l'œuvre de Maxime II de Turin, qui participa aux conciles de Milan en 451 et de Rome en 465.

Au V<sup>e</sup> dimanche on trouve deux sermons de Maxime I de Turin, choisis en fonction de l'évangile du jour. Le second seul est transmis par les grandes collections de Maxime, mais A. Mutzenbecher a eu pleinement raison de tenir le premier pour authentique. L'un et l'autre ont d'ailleurs circulé très tôt en Italie, puisqu'ils se trouvent déjà dans le vieux sermonnaire romain du VII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>.

Le sermon Flor. Cas. II, 114 est un texte africain qui commente l'évangile du x<sup>e</sup> dimanche. Il est souvent lié dans les lectionnaires bénévontains avec Flor. Cas. II, 114-115, qui est composé à l'aide de fragments du sermon d'Augustin Mayence 61, découvert par Fr. Dolbeau<sup>17</sup>.

15. D'où l'édition comme Ps. Augustin, S. ap. 55 dans *PL* 39, 1849-1851.

16. Sermons II, 53 et 56 dans la recension d'Alain de Farfa.

17. « Nouveaux sermons de saint Augustin pour la conversion des païens et des donatistes », *Revue des Études Augustiniennes* 37, 1991, p. 58-77.

L'évangile du x<sup>r</sup> dimanche est la guérison du sourd-muet (Mc 7, 31 sqq.), ce qui explique le choix du sermon *Non dubito*, mais aussi de S. 111, lequel commente la citation « Omnis sermo malus ex ore uestro non procedat » (Eph 4, 29). Le sermon du Ps. Maxime S. 111 n'est transmis que par un seul autre manuscrit qui l'attribue à Maxime : la seconde partie du cod. 12 du Mont-Cassin. Bruni dans son édition n'a utilisé que ce témoin, et non pas le codex de Florence, qu'il connaît pourtant par ailleurs et qui lui aurait permis d'améliorer son édition. Le S. 111 se trouve aux pages 343-344 du codex du Mont-Cassin, qui fait lire le S. 109 aux p. 344-345 et le S. 110 à la p. 345. Je ne connais pas d'autre témoin de ces deux derniers sermons. Ils sont manifestement de la même veine, et j'ai proposé de les attribuer eux aussi à l'évêque de Turin Maxime II, du milieu du v<sup>e</sup> siècle.

Ainsi lorsque deux sermons complètent l'homélie du dimanche, il semble bien qu'ils ont été tirés chaque fois d'une même collection. L'étude de la totalité des textes du lectionnaire de Florence confirme que le compilateur disposait d'une série de sermons augustinien transmis par des manuscrits italiens, ainsi que de sermons de Maxime I et de celui que j'appelle Maxime II. Le sermon *Non dubito* serait donc du même auteur que le S. 111 qui le précède, à savoir ce Maxime II de Turin. Il compléterait les renseignements fournis par cet auteur sur l'initiation chrétienne grâce au sermon *Ne quis uestrum*, qui fait allusion à l'inscription du nom des catéchumènes au début de Carême, et à l'homélie 83 qui est une *tradio symboli*<sup>18</sup>. Mais une telle attribution demeure une hypothèse qu'il conviendra de vérifier.

Raymond ÉTAIX  
7, place Saint-Irénée  
69005 LYON

RÉSUMÉ : Édition d'un court sermon sur Ephpheta, dont l'auteur pourrait être Maxime II, évêque de Turin au milieu du v<sup>e</sup> siècle.

ABSTRACT : Publication of a short sermon on Ephpheta, whose autor might be Maxime II, bishop of Torino in the middle of the fifth century

<sup>18</sup>. Cf. « Trois nouveaux sermons... » (cité n. 2), p. 38, où j'ai écrit par erreur *redditio symboli* au lieu de *tradio symboli*.